

Autorité
de la concurrence



H DISTRIBUTION – CORA GUYANE, PROPADIS, ECOMAX et SOVENAX

RÉSUMÉ DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

« L'opération notifiée consiste en l'acquisition par la société *H Distribution*, société filiale du groupe HOIO, auprès de sociétés du groupe Louis Delhaize, des quatre sociétés suivantes :

- la société *Cora Guyane* qui exploite l'hypermarché Cora de Cayenne, en Guyane ;
- la société *Propadis*, grossiste et magasin de cash & carry implanté en Guyane ;
- la société *Ecomax SA*, laquelle contrôle à 100 % les sociétés *Ecomax Guyane*, *Ecomax Guadeloupe*, *Ecomax Martinique*, gérant respectivement huit magasins Ecomax en Guyane, vingt-huit magasins Ecomax en Guadeloupe, vingt-et-un magasins Ecomax en Martinique ;
- la société *Sovenax*, société en cours de constitution, exerçant pour les sociétés *Ecomax* une activité de grossiste, de transitaire et de plateforme de départ située à Rouen, en Métropole. Cette société assure également la réception, le dégroupage et la livraison des magasins *Ecomax* à l'arrivée.

Les entreprises concernées sont actives dans le secteur de la distribution à dominante alimentaire (hypermarchés, supermarchés et magasins de maxi-discount). »

Conformément à l'article L. 430-3, l'Autorité de la concurrence met à la disposition du public les renseignements communiqués par les parties dans la section 1 f de l'annexe 4-3 précisant le contenu des dossiers de notification.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables, et leur teneur ne préjuge nullement de la position de l'Autorité de la concurrence sur l'opération envisagée. L'Autorité ne peut pas davantage être tenue pour responsable des renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient.